



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le 19/06/2023
ID : 026-200087393-20230613-2023_06_07_7-DE



FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE PIERRELATTE
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
2 BOULEVARD FRÉDÉRIC MISTRAL BP 140
26702 PIERRELATTE

**Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de Pierrelatte**
Service de Gestion Comptable
2 boulevard Frédéric Mistral
26700 PIERRELATTE
Téléphone : 04 75 97 20 20
Mél. : sgc.pierrelatte@dgifp.finances.gouv.fr

MONSIEUR JULIEN CORNILLET
PRESIDENT DU SCOT RHONE PROVENCE
BARONNIES
MAISON DES SERVICES PUBLICS
1, AVENUE SAINT-MARTIN
26200 MONTELMAR

Pierrelatte, le 11/05/2023

Objet: Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président,

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 pour le SCOT Rhône Provence Baronnies à compter du 1^{er} janvier 2024.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application par SCOT Rhône Provence Baronnies à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

– l'option pour le référentiel M57 implique l'adoption du référentiel pour ses éventuels budgets annexes administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2015-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Régis SOREDA

Inspecteur divisionnaire
Responsable du Centre des Finances
Publiques

R. SOREDA